



SECTION  
DEL  
ALLIER



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

OCTOBRE 2015

### CESSATION D'ACTIVITÉ

#### CTL du 24 septembre : On ferme !

Un CTL était convoqué afin d'enterrer les fermetures des postes de Lurcy et Ebreuil, ainsi que les restructurations de services et transfert des OPH de Commeny et Montluçon. Après consultation, les organisations syndicales ont décidé à l'unanimité de boycotter ce CTL. De plus, lors de la reconvoction de ce CTL le 2 octobre, les élus liront chacun une déclaration liminaire puis quitteront la séance afin de manifester contre le mépris de la Direction générale vis à vis des instances.

#### PPCR : Pour Plumer les Cadres de la République.

Mme Lebranchu a tenté de forcer la main aux syndicats en mêlant augmentation de traitement et réformes statutaires. La Fédération Générale des Fonctionnaires **FO** a décidé de ne pas signer aspect alléchant avec une augmentation de salaire et l'intégration d'une part de nos primes dans le calcul de nos pensions n'a pas dupé les agents. La contre partie était trop forte ! Le passage à un statut unique avec un régime indemnitaire unique pour les 3 versants de la fonction publique et un allongement conséquent des carrières pour auto-financer l'augmentation. C'est pourquoi **FO** a dit NON à cet accord !



Le passage en force de M Valls montre que la démocratie n'existe plus dans notre pays. Il va falloir réagir vite et fort si nous voulons sauver nos statuts !

#### Comment recruter des agents payés au rabais ???

La Direction Générale a trouvé la solution ! Ils vont recruter des apprentis (niveau bac +2 quand même!!!) et recruter des jeunes qui feront du service civique dans nos services ! Nous aurons donc droit à des vacataires de luxe à la DGFIP.



**FO DGFIP** revendique de vraies embauches sous statut de fonctionnaire. C'est le seul vrai moyen de soulager les services et de faire diminuer le chômage dans notre pays !

## Impôt sur le revenu..... Suite

Après le prélèvement à la source en 2018, l'obligation pour certains contribuables de télé déclarer leurs revenus en 2016! Selon Michel Sapin, cette mesure devrait être inscrite dans la prochaine loi de finances.

Alors que **FO** réclame une véritable réforme fiscale, tout est mis en œuvre pour moins d'équité, moins de progressivité de l'impôt et surtout, dans le but inavoué de supprimer encore plus de fonctionnaires.....

## Suppressions, Obligations, Restrictions, Réductions..... Coup de balai sur les règles de gestion !



Les orientations de la Direction Générale ont été dévoilées : suppression du mouvement complémentaire pour les contrôleurs et les inspecteurs, obligation pour les cadres C de rester trois ans sur leur première affectation, fusions de RAN, délai de stabilisation pour les contrôleurs stagiaires B dans leur dominante, affectation nationale fonctionnelle des agents de catégorie B.....

Tout ce qui avait été acté lors de l'harmonisation des règles de gestion en avril 2011 se trouve supprimé. Si l'on ajoute à cela, le recours de plus en plus fréquent à l'affectation « à la disposition du Directeur », il y a de quoi déprimer !

Tout est fait pour supprimer un maximum de droit aux agents et pour permettre aux DDFIP de gérer leur personnel avec plus de facilités en local.

La diminution des « missions/structures » envisagée colle parfaitement aux restructurations à venir. **FO-DGFIP** n'oublie pas ses revendications et a demandé le retrait des fiches présentées lors du dernier groupe de travail. Affaire à suivre.....

DATE	REUNION
2 octobre	CTL
6 octobre	CHS
8 octobre	Réunion de bureau <b>FO DGFIP</b> 03
12 octobre	CDAS
12 au 16 octobre	Conseil National <b>FO DGFIP</b> à Nouan le Fuzelier
19 octobre	Réunion de bureau Union Départementale <b>FO</b>

### BULLETIN D'ADHESION

NOM : ..... PRÉNOM : .....

N° DGI ou N° AGORA : ..... ADRESSE MÈL : .....

GRADE : ..... QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : ..... %

AFFECTATION : .....

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. - DGFIP)

Fait à ..... le .....

(signature) → **66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu**